



Produire de l'électricité grâce au soleil

Investir dans le photovoltaïque, c'est contribuer localement à la mise en place de production d'énergies renouvelables

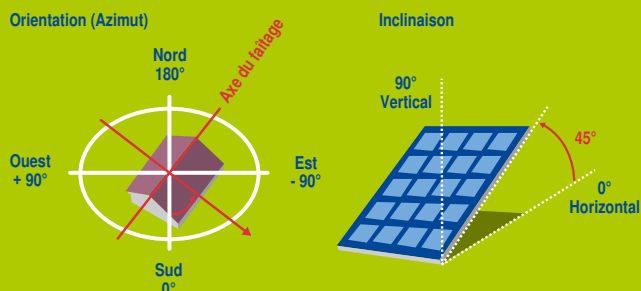
Pourquoi mettre des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux ?

→ La loi du 10 février 2000 autorise les collectivités locales à produire des énergies renouvelables. À leur échelle, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans la promotion de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

→ Les avantages de ces installations au sein d'une collectivité sont multiples : elles lui permettent de contribuer à sa propre consommation d'énergie via une production directe et locale d'électricité d'origine renouvelable, de communiquer sur son engagement dans le développement durable, d'entretenir une politique locale de production d'énergie impliquant des acteurs locaux, etc...



La production électrique varie selon 3 grands critères :



- Orientation (entre sud-est et sud-ouest)
- Inclinaison (entre 25° et 45°)
- Ombrages

Qu'est-ce que le Solaire Photovoltaïque ?

→ L'énergie solaire photovoltaïque est une énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire grâce à des panneaux ou des centrales solaires photovoltaïques.

→ Elle est dite renouvelable, car sa source (le Soleil) est considérée comme inépuisable à l'échelle du temps humain. En fin de vie, le panneau photovoltaïque aura produit 20 à 40 fois l'énergie nécessaire à sa fabrication et à son recyclage. 87% des composants des panneaux seront recyclés à la fin de sa vie.

Que faire de la production d'électricité ?

Vente totale

Grâce à l'obligation d'achat, la tarification de vente de l'électricité produite est nationale. Vous pouvez choisir un fournisseur d'électricité à qui vendre votre production. (Enercoop, EDF, Direct Energie, etc...)

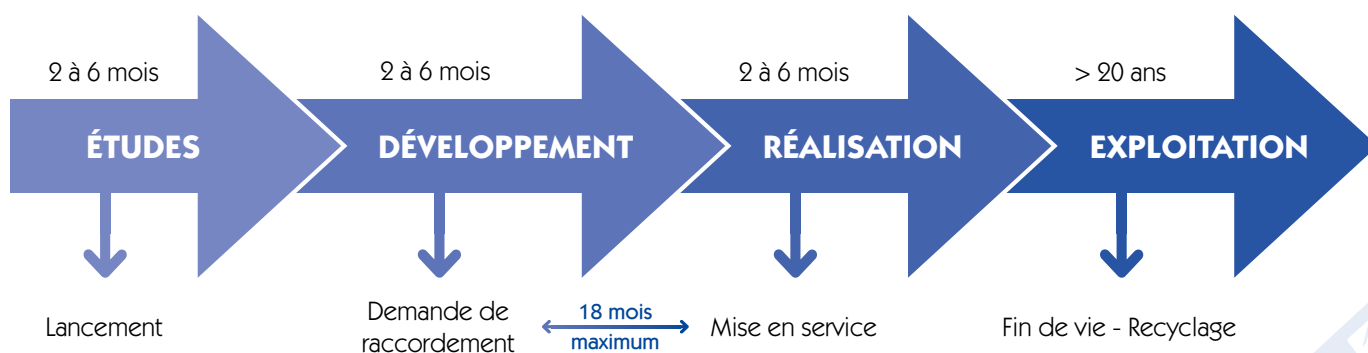
Autoconsommation

Cela nécessite d'avoir de forts besoins en consommation électrique. Il faut aussi faire correspondre à chaque instant la production des panneaux solaires avec ses besoins. Cette solution n'est intéressante pour les piscines, les EHPAD, les stations d'épurations, etc...

Exemple de projet photovoltaïque dans l'Yonne

Surface de panneaux	Puissance installée	Production annuelle	Vente d'électricité annuelle	Investissement	Temps de Retour Brut
50 m ²	9 kWc	9 046 kWh	1 440 €	17 000 €	12,8 ans

Calendrier simplifié d'une opération photovoltaïque



Le Syndicat vous aide à la prise de décision

Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne vous accompagne dans votre projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur vos toitures communales. Pour cela, nous proposons aux communes adhérentes au service de Conseil en Énergie Partagé, d'élaborer une première étude du potentiel photovoltaïque. Cette note d'opportunité apporte les premières données techniques et économiques, et permet aussi de comparer différentes solutions envisageables.